

## **Section 1 : Identification de l'acheteur**

Nom complet de l'acheteur : Commune d'Enghien-les-Bains

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21950210100013

Ville : Enghien les bains

Code Postal : 95880

Groupement de commandes : Non

## **Section 2 : Communication**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.maximilien.fr/>

Identifiant interne de la consultation : 9521089ST24-010

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Allet

Adresse mail du contact : Marchepublic@enghien95.fr

## **Section 3 : Procédure**

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve : - une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, justifiant ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique

Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve : - la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements habilitant le candidat à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public  
- Une attestation d'assurance justifiant qu'il est assuré, et à jour de ses cotisations, auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable pour toutes les conséquences pécuniaires résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile, d'exploitation et professionnelle, incluant la responsabilité civile après travaux ou livraison, et couvrant les dommages matériels, immatériels et corporels pouvant être causés à la personne publique ainsi qu'aux tiers pour tout évènement intervenant dans le cadre du présent marché, et notamment du fait du personnel, des collaborateurs ou de ses produits.

Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve : Les Qualifications / certifications suivantes (ou références équivalentes) :

-OPQIBI 1005 : Etude hydrogéologie

-OPQIBI 0804 : Etude de la pollution des nappes et des sols

Technique d'achat : Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 04 juillet 2024 à 17 h 30

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentation de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Pouvoir Adjudicateur

#### **Section 4 : Identification du marché**

Intitulé du marché : ASSISTANCE TECHNIQUE A L'AUTOSURVEILLANCE DE LA RESSOURCE EN EAU THERMALE

Code CPV principal

Descripteur principal : 90713100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La mission confiée consiste à assister la Ville d'Enghien-les-Bains dans la surveillance qualitative et quantitative de l'aquifère thermal, des forages COQUIL, NORD, 2ROSES et IRIS ainsi que du réseau piézométrique de suivi de la ressource thermique

Lieu principal d'exécution du marché : ENGHIEEN LES BAINS

Durée du marché (en mois) : 12

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

#### **Section 6 : Informations Complémentaires**

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1 - Prix des prestations : 40 % réparti comme suit :

- Prix des prestations d'assistance à l'autosurveillance - suivi et interprétation des mesures : 35%

Ce critère s'apprécie à partir du montant du prix global et forfaitaire figurant à l'acte d'engagement et correspondant aux prestations d'assistance à l'autosurveillance, au suivi et à l'interprétation des mesures.

- Prix des actions correctives ou de diagnostic à la demande : 5%

Ce critère s'apprécie à partir du montant global du Détail quantitatif estimatif joint au D.C.E. et correspondant aux prestations des actions correctives ou de diagnostic à la demande.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander des précisions sur la teneur des offres des entreprises afin de déterminer si les prix sont anormalement bas.

2 - Valeur technique de l'offre : 60 % réparti comme suit :

- Moyens humains dédiés à l'exécution des prestations : 40 %

- Méthodologie mise en oeuvre pour l'exécution des prestations : 10%

- Pertinence du nombre d'unités d'oeuvres déterminées par le candidat pour chacune des prestations du prix global et forfaitaire : 10 %

Le présent Accord-cadre prendra effet à compter de sa notification. Il est conclu pour une durée initiale d'un (1) an ferme à compter de cette date et pourra être reconduit expressément une (1) fois pour la même durée. Sa durée

totale ne saurait excéder deux ans.

Le représentant légal de la collectivité prend par écrit la décision de reconduire l'accord-cadre. En cas de reconduction, le titulaire de l'accord-cadre est tenu d'accepter la décision qui lui est notifiée.

La décision prise par le représentant légal de la collectivité est notifiée au titulaire, au plus tard 120 jours avant la date d'expiration de la période en cours. Lorsque ce terme est atteint sans que le représentant légal de la collectivité ait signifié au titulaire sa décision, celui-ci peut solliciter la reconduction de l'accord-cadre. En cas de silence gardé par le représentant légal de la collectivité à l'expiration de l'accord-cadre, ce dernier n'est pas reconduit.

L'accord cadre est conclu sans minimum et avec le montant maximum annuel suivant de 100 000 euro(s) H.T.

Le marché sera attribué soit à une entreprise générale seule, soit à un groupement d'entreprises conjoint ou solidaire.

Les variantes ne sont pas autorisées.

Date d'envoi du présent avis : 13/06/2024

Mots clés: Assistance technique